Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213502214-20260302-2026019-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Pléchâtel

Séance du 02/03/2026

Date de la convocation
24/02/2026

Date d'affichage
24/02/2026

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 22 Présents : 20 Votants : 21

A l'unanimité
Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0

L'an 2026 et le 2 Mars à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : M. BOURASSEAU Eric, Maire, Mme ADAM Marie-France, Mme ANIZON Marie-Cécile, Mme BLANDIN Pauline, M. BRIZARD Philippe, Mme CHEVALIER Annick, M. DALIGAULT Etienne, M. DENIS Bernard, Mme DRENIAUD Stéphanie, M. FERRE Alain, M. GAUCHER Cyril (a rejoint l'assemblée à 19h50), Mme GUEGAN Julie (a rejoint l'assemblée à 19h50), M. GUILET Stéphane, M. HAMON Joël, M. HELIAS Patrick (a rejoint l'assemblée à 19h50), Mme MARCHAND Morgane (a rejoint l'assemblée à 20h), Mme MOUAZAN Régine, Mme PERCHER Christine, Mme SAULNIER Elise, Mme TEILLARD Stéphanie

Absent ayant donné procuration : M. FALIGUERHO Hugues à Mme GUEGAN Julie
Excusé : M. NICOLAS-LE BERRE Erwan

Mme ANIZON Marie-Cécile a été élue secrétaire

Numéro de la délibération : 2026019
Objet de la délibération : Réhabilitation et extension du Pôle Enfance : avenants au marché de travaux

Monsieur le Maire indique que plusieurs avenants ont été proposés dans le cadre des travaux de réhabilitation et d'extension du Pôle Enfance :

- avenant n°2 au lot n°7 (cloisonnement – isolation - doublage) – ARMOR RENOVATION : création d'un nouveau TGBT
  - montant initial de marché : 138 645.99 € HT
  - montant du présent avenant : 468.97 € HT
  - nouveau montant de marché : 139 114.96 € HT

- avenant n°3 au lot n°11 (électricité) – LUSTRELEC : modification de prestations suite à création d'un nouveau TGBT (+ 1628.97 €), suppression d'un vidéophone (- 1870.44 €) et remplacement des boitiers d'encastrement électriques par des boitiers coupe-feu de la phase 2 (829.50 €)
  - montant initial de marché : 105 000.00 € HT
  - montant de l'avenant n°2 : 1 617.86 € HT
  - montant du présent avenant : 588.03 € HT
  - nouveau montant de marché : 107 205.89 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ces propositions et autorise Monsieur le Maire à signer les avenants et l'ensemble des pièces s'y rapportant.

Pour copie conforme.
Le / la secrétaire de séance, Le Maire,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 12/03/2026